



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



Présence
BRESOUCO
AUDIT & CONSEILS
12, rue d'Astorg
75008 Paris
France

**Caisse Régionale de Crédit Agricole
Mutuel du Nord Est**

**Rapport spécial des
commissaires aux comptes sur
les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2011
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est
25, rue Libergier - 51088 Reims Cedex
Ce rapport contient 3 pages
Référence : AB 12 1 76



KPMG Audit
1, cours Valmy
92923 Paris La Défense Cedex
France



12, rue d'Astorg
75008 Paris
France

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel du Nord Est

Siège social : 25, rue Libergier - 51088 Reims Cedex
Capital social : €.212 937 810

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011

Mesdames, Messieurs les Sociétaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Paris La Défense, le 29 février 2012

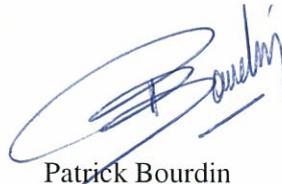
Paris, le 29 février 2012

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Présence Audit & Conseils



Arnaud Bourdeille
Associé



Patrick Bourdin
Associé